FRANCE – AFSSA souligne une petite contamination des semences

Par

Publié le 26/02/2003

Dans son avis remis au gouvernement le 23 juillet, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) explique qu'elle a découvert des traces d'OGM dans 19 échantillons de semences de colza, de soja et de maïs conventionnelles (sur 112 examinés). L'AFSSA estime minime le risque pour la santé publique étant données les faibles teneurs observées. La Confédération paysanne accuse les semenciers et les pouvoirs publics d'imposer de façon rampante les OGM en pratiquant une dissémination volontaire qui « créera à terme une pollution irréversible ». De même, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique réclame une « reconnaissance de la responsabilité des disséminateurs de gène manipulé, [la] mise en place de périmètres de protection autour des parcelles biologiques » et que le surcoût d'une filière sans OGM soit à la charge de ceux qui promeuvent l'agriculture transgénique.

La Chambre syndicale des entreprises semencières, à l'issue d'autocontrôles menés lors de la campagne 2000-2001, situe à 7 % la proportion de lots de maïs conventionnels contaminés. Et la Commission du Génie Biomoléculaire, dans un avis du 3 juillet 2001, concluait que « la présence d'OGM dans des semences ou récoltes conventionnelles est une réalité techniquement incontournable », mais que ceci ne constituait pas un danger sanitaire ou environnemental.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-afssa-souligne-une-petite-contamination-des-semences/